Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260429-D26_41-DE

Combourg

DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_41

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :
Séance publique du **mercredi 29 avril**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 15 avril 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de Conseillers présents : 24
Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 15 avril 2026

****

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noële, M. RIAUX Bertrand, M. CORVAISIER Christophe, Adjoints au Maire,
M. COCHARD Alain, M. LEMENANT Yannick, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, M. ROUSSEAU David, Mme THEBAULT DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme SORAIS Justine, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : Mme DUTAY-MOREL Isabelle pouvoir à Mme MN LEGROS, Mme FORESTIER Anne pouvoir à M. JP DESBOIS, Mme CHAMPAGNAY Annie pouvoir à Mme O. DELAHAIS, M. ARNAL Cyrille pouvoir à M. C. GAILLARD, Mme FERRÉ Karine pouvoir à Mme H. THEBAULT-DONDEL

Absents excusés : -

Absents : -

****

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : Mme H. THEBAULT-DONDEL.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260429-D26_41-DE

26-41) ASSUJETISSEMENT A LA TVA – BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : Marie-Noëlle LEGROS, Adjointe aux Finances

Service émetteur : DR/FIN
Nomenclature : 7.1 – FINANCES OCALES/Décisions budgétaires
Pièce annexe : -

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'instruction M49 ;
VU le budget annexe du service de l'assainissement ;
VU les dispositions du Code Général des Impôts en matière d'assujétissement à la TVA des services d'assainissement des Collectivités Locales ;
VU la loi de finances rectificative du 9 mars 2010 ;
VU le nouveau contrat d'affermage du service assainissement entré en vigueur le 1er janvier 2023 ;
VU l'avis favorable de la commission Finances réunie le 8 avril 2026 ;

CONSIDERANT la loi de finances rectificative du 9 mars 2010 complétée par l'instruction fiscale du 1er août 2013 ;
CONSIDERANT qu'à compter du 1er janvier 2014, les budgets assainissement étaient de droits assujettis à la TVA ;
CONSIDERANT le nouveau contrat d'affermage avec VEOLIA, signé le 1er janvier 2023 pour une durée de 10 ans ;

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'assujettir le service d'assainissement collectif au régime fiscal de la TVA à compter du 1er janvier 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès des services fiscaux l'assujétissement à la TVA de ce budget et à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cette création,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux écritures de régularisation depuis 2023, sur le budget assainissement, et à signer tout document se rapportant à présente décision
- **CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 29
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500853-20260429-D26_41-DE

La secrétaire de séance,

H. THEBAULT-DONDEL

Le Maire

J. LE BESCO